
**Avenant 89 modifiant le champ d'application
de la Convention collective du transport aérien - personnel au sol**

Article 1 – Champ d'application de l'avenant

Le présent avenant est rattaché à la Convention collective nationale du transport aérien - personnel au sol (CCNTA-PS), dont l'IDCC est le 275.

Article 2 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 1 de la Convention collective nationale du transport aérien - personnel au sol comme suit :

Un nouvel alinéa e) est inséré à la suite de l'alinéa d) :

« e) La CCNTA-PS s'applique aux entreprises et établissements ayant pour activité principale l'exploitation des drones civils (1) à des fins professionnelles, ainsi qu'aux centres de formation associés à cette activité.

(1) aéronefs télépilotés circulant sans personne à bord »

Article 3 – Portée de l'avenant

Le champ d'application de la CCNTA-PS modifié par le présent avenant s'impose de plein droit à l'ensemble des avenants et accords reprenant le champ d'application de la CCNTA-PS.

Article 4 – Mise en œuvre

Le présent avenant s'applique à compter de la date de sa signature.

Article 5 – Formalités de dépôt et d'extension

Dès lors qu'il n'aurait pas fait l'objet d'une opposition régulièrement exercée par la majorité des organisations syndicales, le présent avenant fera l'objet d'un dépôt dans les conditions prévues par les articles L. 2231-6 et D. 2231-2 du code du travail et d'une demande d'extension dans les conditions fixées aux articles L. 2261-15 et suivants dudit code.

JC

RC GB


Fait à Paris, le 31 mars 2016

Pour la Fédération Nationale de l'Aviation Marchande
28, rue de Châteaudun - 75009 Paris


Philippe Billes

Pour le Syndicat des compagnies aériennes autonomes
36, rue des Plantes - 75014 Paris

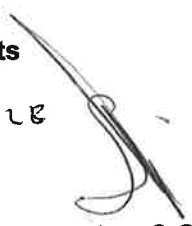
Pour la Fédération Générale des Transports et de l'Équipement – C.F.D.T.
47/49, avenue Simon Bolivar – 75950 Paris cedex 19

Raphaël Caccia

Pour la Fédération Nationale de l'Encadrement des Métiers de l'Aérien – C.F.E.- C.G.C.
Maison de la CFE-CGC – 59, rue du Rocher – 75008 Paris

Gilles BENETEAU 


Pour la Fédération Générale CFTC des Transports
9, rue de la Pierre Levée – 75011 Paris

SUMER - CYRILLE 

Pour la Fédération Nationale des Syndicats de Transports – C.G.T.
263, rue de Paris - case 423 – 93514 Montreuil cedex

Pour la Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services - C.G.T. – F.O.

46, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris

Jean-Luc SECONDI 

Pour la Fédération Autonome des Transports – U.N.S.A.
56, rue du Faubourg Montmartre - 75009 Paris